

Depuis de nombreuses années, l'Education nationale a mis en oeuvre des dispositifs visant à assurer une scolarité adaptée aux enfants et adolescents en situation de handicap.

Le décret du 2 avril 2009 relatif à la scolarité adaptée aux enfants et adolescents en situation de handicap poursuit la mise en oeuvre des dispositifs déjà existant en invitant à une plus grande coopération entre les établissements scolaires et les établissements et services médico-sociaux.

Pour répondre à cette demande, Catherine Sarlandie de La Robertie, Recteur de l'académie de Caen et Pierre-Jean Lancry, Directeur Général de l'ARS de Basse-Normandie se sont donc rencontrés le 18 juillet 2011 afin de s'entendre sur les modalités de création d'une commission régionale ayant pour but de coordonner, dans un souci d'harmonisation des pratiques, les groupes techniques départementaux de suivi de la scolarisation des enfants, des adolescents, des jeunes adultes en situation de handicap (article D.312-10-13 du CASF).

Ils se sont accordés pour composer cette commission régionale comme suit :

- Le Recteur de l'académie de Caen
- Le Directeur Général de l'ARS de Basse-Normandie
- Les inspecteurs d'académie du Calvados, de la Manche, de l'Orne.
- Les délégués territoriaux du Calvados, de la Manche, de l'Orne.
- Un représentant de SESSAD du Calvados, de la Manche, de l'Orne.
- Un représentant IME du Calvados, de la Manche, de l'Orne.
- Un représentant ITEP du Calvados, de la Manche et de l'Orne.
- Un conseiller technique : CREA

Cette commission s'est donc réunie ce 12 octobre 2011 pour la première fois dans son ensemble pour travailler à la coordination de toutes les structures qui oeuvrent auprès des enfants et adolescents en situation de handicap, pour établir les règles de bon partenariat avec une harmonisation régionale des pratiques.

La commission a également pour objectif de rédiger la convention de coopération entre les établissements et services médico-sociaux et l'inspection académique sur la base du modèle national rédigé par le comité d'entente (ensemble des associations, gestionnaires d'établissements, représentatives des personnes en situation de handicap).

LANCEMENT DE LA 1ÈRE COMMISSION RÉGIONALE SUR LA SCOLARISATION DES ENFANTS ET ADOLESCENTS EN SITUATION DE HANDICAP

www.ac-caen.fr

